

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0638^e** séance
tenue le **16 mai 2022**, à 13 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaury
et par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Maximilien Debia, M. Denis deBlois, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Jean-Yves Frappier, Mme Pierrette Gaudreau, M. Gilles Gauthier, M. Jonathan Goldman, Mme Julie Gosselin, M. Jean-Philippe Gratton, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, M. Roger Lippé, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, Mme Anne Marchand, M. Jean-François Masson, M. Alain Moreau, M. Michel Morin, M. Christian Nadeau, Mme Josette Noël, Mme Monique Pagé, M. Martin Papillon, Mme Danielle Pinard, M. Alexandre Prat, M. Sylvain Quessy, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, M. Jacques Thibodeau, Mme Marie-Pierre Sylvestre, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : Mme Caroline Daigle, M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Liliette Michel, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, M. Hadrien Chénier-Marais, M. Alexis Cyr, Mme Catherine Dionne, Mme Laura Ginoux, Mme Audréanne Matte-Landry, M. Aleksandre Sauvé-Lacoursière ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme France Lebel, Mme Lynne Thuot, M. Yannick Tremblay ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, M. Charles Gaudreau ; les invités : Mme Ann-Isabelle Cojocar, M. Jean-Gilles Ronald.

ABSENTS : le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Gilles Savard ; les représentants du corps professoral : Mme Juliette De Maeyer, M. David Décary-Héту, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, M. Yvan Dumais, Mme Hélène Lebel, M. Ian Thomas MacDonald, Mme Amélie Maugère, M. Michel Max Raynaud, M. Julien Riel-Salvatore ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; une représentante des étudiants : Mme Radia Sentissi.

EXCUSÉS : le secrétaire général : M. Alexandre Chabot, le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Patrick Cossette, Mme Lyne Lalonde ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : M. Michel Carrier ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Jacques Bélair, Mme Caroline Faucher, M. Yan Kestens, M. Jean Leclair, Mme Solange Lefebvre, M. Francisco A. Loiola, M. Mario Talajic, Mme Isabelle Thomas ; un observateur : M. Jean-Paul Loyer.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Daniel Jutras, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Simon Carrier, en remplacement de M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

M. Alexis Cyr, étudiant au premier cycle à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Laura Ginoux, étudiante au doctorat en communication au Département de communication Faculté des arts et des sciences.

Mme Audréanne Matte-Landry, étudiante au premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Radia Sentissi, étudiante au premier cycle au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences.

Fins de mandat (31 mai 2022)

Les vice-recteurs

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études
Louise Béliveau

Les doyens

La doyenne de la Faculté de pharmacie
Lyne Lalonde

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation
Pascale Lefrançois

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des arts et des sciences

M. Jacques Bélair, professeur titulaire au Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences.

M. David Décary-Héту, professeur agrégé à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences.

Faculté de musique

M. Mathieu Lussier, professeur agrégé à la Faculté de musique.

Faculté des sciences de l'éducation

M. Alexandre Beaupré-Lavallée, professeur adjoint au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation.

M. Francisco Loiola, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation.

M. Jesús Vázquez-Abad, professeur agrégé au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation.

Faculté de médecine vétérinaire

M. Jocelyn Dubuc, professeur titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire.

École de santé publique

M. François Champagne, professeur titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique.

M. Yan Kestens, professeur titulaire au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique.

École d'optométrie

Mme Caroline Faucher, professeure agrégée à l'École d'optométrie.

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté des arts et des sciences

Mme François Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences.

M. Frédéric Kantorowski, chargé de cours au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Alice Tavares Mascarenhas, chargée de cours au Centre de langues de la Faculté des arts et des sciences.

Faculté des sciences de l'éducation

M. Pierre-David Desjardins, chargé de cours au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation.

Deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles

École polytechnique

M. Steven Dufour, professeur agrégé au Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique.

Huit membres nommés par un conseil représentants les étudiants

Mme Kétura Daméus, étudiante au premier cycle à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

M. Alexis Ferland, étudiant à la maîtrise en affaires publiques et internationales au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

Mme Alexandra Gariépy, étudiante aux cycles supérieurs à École de réadaptation de la Faculté de médecine. (Démission)

Mme Marie-Hélène Rivest, étudiante au premier cycle à la Faculté des sciences de l'éducation.
(Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Service des activités culturelles

M. André Richard, directeur de la troupe de théâtre de l'Université de Montréal, décédé le 21 avril 2022.

Faculté de médecine vétérinaire

M. Pierre Lamothe, professeur retraité au Département de sciences cliniques et ancien vice-doyen aux affaires cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, décédé le 24 mars 2022.

Faculté de musique

M. Jacques Verdon, professeur émérite de la Faculté de musique, décédé le 12 mars 2022.

Faculté de l'aménagement

M. Michel Boisvert, professeur retraité de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement, décédé le 25 avril 2022.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0638-1 **ORDRE DU JOUR**
2022-A0021-0638^e-693

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2022-A0021-0638^e-693.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0637^e séance tenue le 11 avril 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : information et discussion
8. Élection de deux membres au Comité de nomination
9. Élection de membres à la Commission des études
 - 9.1. Un professeur ou une professeure
 - 9.2. Un chargé de cours ou une chargée de cours
10. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 10.1. Comité des différends : nomination d'une ou d'un membre suppléant aux autres membres
 - 10.2. Comité d'appel des différends : nomination d'une ou d'un membre suppléant
 - 10.3. Comité de l'ordre du jour : nomination d'une ou d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 10.4. Comité de la recherche : nomination d'une ou d'un professeur et de deux membres étudiants
 - 10.5. Comité des règlements : nomination d'une ou d'un membre
 - 10.6. Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres
 - 10.7. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'une ou d'un membre élu de l'Assemblée universitaire
 - 10.8. Comité de la planification : nomination d'un membre
11. Rapport de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire
12. Plan de développement durable
13. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

14. Prochaine séance : Le 12 septembre 2022, à 14 heures
15. Varia
16. Clôture de la séance

AU-0638-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0637^e SÉANCE
TENUE LE 11 AVRIL 2022**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0637^e séance tenue le 11 avril 2022, tel que présenté.

AU-0638-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0638-4 **CORRESPONDANCE**

2022-A0021-0638^e-700

Le secrétaire général adjoint mentionne le dépôt d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Université qui transmet son appréciation du travail effectué par les experts de l'UdeM et de la visibilité de certains professeurs et chercheurs dans les médias, notamment au sujet de la pandémie et de la guerre en Ukraine.

AU-0638-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0638-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

La semaine dernière, l'UdeM a déposé un mémoire à la Commission des relations avec les citoyens sur le projet de loi 32. En l'absence du recteur, la vice-rectrice Mme Valérie Amiraux a accompagné le BCI, le 11 mai, afin de défendre la position des universités québécoises. La position défendue dans le mémoire est conforme à l'Énoncé de principes sur la liberté d'expression en contexte universitaire. L'Université a réitéré son opposition à l'adoption d'une loi encadrant la liberté universitaire et, dans l'éventualité où le gouvernement poursuivrait dans son intention de légiférer en la matière, elle propose des amendements pour assurer que le concept d'autonomie universitaire soit intégré à la notion de liberté académique afin de réduire les effets inquiétants de l'intervention par les autorités gouvernementales et par l'Assemblée nationale dans les affaires de gouvernance académique – une position qui a été partagée par beaucoup d'intervenants. Lors de la rencontre que le recteur a eue à ce sujet avec la ministre McCann, le 12 avril dernier, la ministre s'était montrée ouverte à inclure certains amendements, notamment pour ce qui touche l'article 6. Le recteur souligne qu'il s'agit d'une intervention sans précédent dans la gouvernance académique à laquelle on doit s'opposer. On saura au cours des prochains jours si un texte amendé sera déposé et éventuellement adopté par l'Assemblée nationale. D'autre part, tel qu'il s'y était engagé lors de l'adoption de l'Énoncé de principes découlant de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire, un rapport sera présenté à l'Assemblée, par la vice-rectrice Valérie Amiraux, sur la mise en œuvre des différentes mesures liées à cet Énoncé de principes au point 11 de l'ordre du jour.

Le recteur souligne ensuite un don historique de 159 M\$ de la Fondation Courtois qui servira à créer l'Institut Courtois qui sera consacré à l'étude de nouveaux matériaux et qui inclura la dotation d'installations de recherche de pointe. Le don a été annoncé le 19 avril dernier en présence du premier ministre Legault et de plusieurs représentants du MES. Il salue le travail du doyen de la FAS, Frédéric Bouchard, qui a permis d'obtenir ce don.

Le recteur poursuit avec plusieurs bonnes nouvelles sur le plan de la recherche. La lettre d'intention pour le programme Apogée a été déposée le 5 avril dernier ; elle s'inscrit dans la foulée du programme IVADO touchant l'intelligence artificielle et en lien avec les neurosciences. Le projet inclut des collègues de plusieurs facultés de l'UdeM ainsi que de HEC, Polytechnique, McGill et Laval comme établissements partenaires. Le résultat de la lettre d'intention sera connu en juin. L'UdeM est aussi partenaire des demandes de projet Apogée présentées par Polytechnique, par l'Université Laval et par l'Université Queen.

Le 9 avril dernier avait lieu la cérémonie Bravo Recherche pour rendre hommage aux chercheurs et chercheuses qui ont remporté des prix et distinctions, obtenu une chaire ou une subvention majeure au cours de l'année.

Les 5, 6 et 7 mai, l'Université a accueilli la grande conférence TimeWorld au campus MIL sur le thème de l'intelligence artificielle.

L'Université accueillera le prochain congrès de l'Acfas qui aura lieu du 8 au 12 mai 2023. Le 90^e Congrès de l'Acfas sera l'occasion de souligner le 100^e anniversaire de l'Association.

Le 4 mai dernier, le Bureau de la responsabilité sociale de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en partenariat avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) et leurs centres de Trois-Rivières et de La Tuque, a dévoilé un plan d'action complet et concerté pour favoriser l'accès des populations autochtones aux professions de la santé.

Le recteur évoque ensuite diverses rencontres qu'il a eues avec des acteurs gouvernementaux, notamment le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et Innovation, Sciences et Développement économique Canada. D'autres rencontres sont prévues prochainement, dont une avec la nouvelle sous-ministre de l'enseignement supérieur.

Parmi les nominations, il souligne la nomination, à compter du 1^{er} juin 2022, de Simon de Denus à titre de doyen de la Faculté de pharmacie, et de Serge Larivée, doyen par intérim de la Faculté des sciences de l'Éducation.

Le 3 mai dernier s'est tenu le colloque sur la planification stratégique portant, entre autres, sur la notion d'influence pour les universités de langue française.

Le recteur termine son rapport en mentionnant des membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions.

AU-0638-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Bouchard souligne que lors du dernier congrès de l'Acfas, Audréanne Loïselle, étudiante au Département de sciences biologiques de la FAS, a gagné le 1^{er} prix ainsi que le prix du public du concours *Ma thèse en 180 secondes*. Par ailleurs, il invite la communauté universitaire à une conférence, le 25 mai, dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de la FAS, autour de la thématique « Les secrets de la conscience », avec les professeurs Yoshua Bengio, Isabelle Raynauld et Karim Jerbi, animée par Chantal Srivastava.

AU-0638-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Thuot demande des précisions au sujet de la consigne sur les absences aux examens, notamment en raison de la COVID-19, et si les départements et les facultés peuvent demander des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Mme Béliveau souligne qu'il y a toujours des étudiants qui doivent s'absenter et qui n'ont pas nécessairement un billet médical sous la main, et elle confirme que les départements et les facultés peuvent toujours demander des précisions supplémentaires aux étudiants à cet égard.

M. George, qui est chargé de cours à l'UdeM depuis 30 ans, explique avoir reçu un courriel l'avisant que, puisqu'il n'enseigne pas à l'UdeM cet été et donc que son statut d'emploi change, il n'aura plus accès à Microsoft Office à partir du 2 juin ; un courriel de rappel lui a été transmis deux semaines plus tard. Il observe que l'Université lui enlève une ressource, mais qu'elle se permettra de l'aviser au début du mois d'août qu'il devra déposer son plan de cours pour la mi-août alors que son contrat commencera en septembre. Bref, l'Université coupe la relation en ce qui concerne les services Microsoft, mais maintient la relation par rapport à l'obligation qu'il aura de déposer son plan de cours à la mi-août. Il demande quel concept rend compte de cette attitude par rapport à lui.

M. Filteau précise que M. George n'est pas exclu du système puisqu'il conserve son courriel et l'accès à certains services Microsoft. Cependant, en raison du changement du statut d'emploi, il a une licence A1 plutôt que A3 qui donne plus de privilèges. Il confirme que le niveau de services Microsoft est relié au statut d'emploi. Cependant, normalement c'est après plus d'une session que le statut change en ce qui concerne la licence Microsoft. Il fera les vérifications à ce sujet.

M. George suggère qu'il faudrait indiquer dans le courriel qu'il a reçu les distinctions sur les types de licences ; d'autre part, il précise que cette situation touche plusieurs chargés de cours. Enfin, il demande pourquoi il est nécessaire de rappeler aux chargés de cours que leur statut change parce qu'ils n'enseignent pas un trimestre.

M. Filteau explique que le coût varie en fonction du type de licence Microsoft, donc il s'agit d'une question financière associée aux besoins du personnel. Il mentionne que les chargés de cours ont fait des représentations à ce sujet auprès du vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires professorales.

M. Fallu présente une question au sujet de la position défendue par la direction de l'UdeM en Commission parlementaire au sujet du projet de loi 32 sur la liberté académique. Il demande s'il n'aurait pas fallu consulter l'Assemblée universitaire sur la position défendue, étant donné que l'Assemblée est responsable d'énoncer les grandes orientations de l'Université. Il demande aussi pourquoi, dans un souci de collégialité, avoir informé la communauté universitaire et ne pas avoir consulté les professeurs via le SGPUM. Enfin, il demande si la direction de l'UdeM partage la position défendue par Pierre Cossette du BCI en commission parlementaire, qui a notamment affirmé que les professeurs sont toujours défendus par leur administration.

Le recteur, qui était à l'extérieur du pays, dit ne pas avoir entendu les propos du recteur Pierre Cossette. L'Énoncé adopté par l'Assemblée universitaire prévoit que l'Université continue de défendre la liberté académique de ses professeurs lorsqu'il s'agit d'une activité universitaire ou dans l'exercice de leurs fonctions en lien avec la mission de l'Université. Pour ce qui est du mémoire, il considère qu'il est conforme à l'Énoncé de principes qui a été adopté par l'Assemblée universitaire. Il souligne par ailleurs que toute personne de la communauté peut déposer un mémoire en son nom ou au nom d'une organisation qui appartient à la communauté de l'UdeM.

M. Fallu demande pourquoi ne pas avoir informé le SGPUM.

Le recteur dit ne pas savoir si cela a été fait ou pas. Normalement, ce genre de sujet fait l'objet de conversations entre la direction et le SGPUM. Si cette communication n'a pas été faite, il en conclut que cela est dû à un oubli.

Référant à une question de M. Arsenault, à la séance précédente, concernant une compensation pour les dépenses faites pour de l'équipement pour faire le travail à domicile pendant la pandémie, Mme Guay souligne que les chargés de cours sont très touchés par cette situation et

souhaiteraient que les montants supplémentaires mentionnés lors de la présentation du budget soient consacrés à cette fin.

M. Filteau précise que le surplus de 4 M\$ sert à rembourser la dette, comme prévu dans les orientations budgétaires. Il suggère de communiquer avec le vice-rectorat aux ressources humaines qui a eu des discussions à ce sujet avec le syndicat.

M. Desjardins dit avoir eu des commentaires de chargés de cours qui se sont fait couper les applications servant à préparer leurs cours et à transmettre leurs notes pour la fin du trimestre. Selon les calculs qu'il a faits, cette coupure de service représente une économie de 4,30 \$ par mois par employé. Il demande si cette économie a été calculée par rapport à la qualité de la prestation, et si elle devrait être reconsidérée. Il mentionne plusieurs universités qui garantissent les outils pour une période plus longue.

M. Filteau dit ne pas avoir l'information sur l'économie réalisée par le changement de licences. Il réitère que la version A1 et la version en ligne sont maintenues. Le suivi sera fait pour clarifier l'information et les communications à ce sujet et quant à la période définie pour l'accès aux applications Microsoft en fonction des besoins requis pour le travail.

Dans la foulée des questions précédentes, Mme Hedaraly demande quelle partie du surplus de 4 M\$, dont il a été fait état lors de la présentation du budget à la séance précédente, a été dégagée par la réduction des services Office 365 qui est imposée aux chargés de cours. Comment ceux-ci peuvent-ils faire leur travail s'ils n'ont que la version en ligne ? Et pourquoi pénaliser une partie des employés de l'UdeM, même si ce sont des employés contractuels qui, de plus, sont précaires ?

M. Filteau réitère que la situation sera revue avec les TI et que l'on va valider la période définie pour l'accès à la version A3 ; et rappelle que les gens continuent d'avoir accès à Office 365, à la version A1. Il signale par ailleurs que l'économie de 4 M\$ n'est pas rattachée au TI. Enfin, il mentionne que 1,2 M\$ ont été rajoutés au TI cette année pour couvrir le coût des licences, ce n'est donc pas sur ce plan que l'on a économisé beaucoup.

Mme Hedaraly demande pourquoi avoir pénalisé les personnes chargées de cours si ce n'est pas sur ce plan que l'on a réalisé une économie d'échelle.

La présidente des délibérations signale que l'on a répondu à la question et que le sujet reviendra fort probablement en suivi du procès-verbal à la prochaine séance.

En lien avec la réponse de Mme Béliveau au sujet des questions qui peuvent être posées aux étudiantes et étudiants en cas d'absence en lien avec la COVID-19, M. Chénier-Marais désire s'assurer qu'il n'y a pas d'étudiants qui se verraient refuser leur absence et, conséquemment, qui manqueraient leur évaluation en raison de la COVID-19.

Mme Béliveau indique que l'objectif n'est pas de refuser à des étudiants qui auraient la COVID-19 ou qui auraient une autre bonne raison de s'absenter à une évaluation, c'est simplement de faire un suivi diligent des demandes d'absences qui sont faites.

M. George veut s'assurer que le suivi qui sera fait à la prochaine séance portera sur la raison d'être de la mesure adoptée par rapport à Microsoft Office pour les seuls chargés de cours et les gains par rapport aux employés chargés de cours.

La présidente des délibérations indique que tout l'échange sera au procès-verbal, donc toute personne pourra poser une question à ce sujet.

Mme Guay signale qu'il y a des dos d'âne étroits sur le chemin qui mène à Polytechnique qui peuvent être dangereux pour les cyclistes, elle suggère qu'on mette des avertissements pour les cyclistes ou qu'on laisse un espace libre à droite du chemin pour les cyclistes.

M. Filteau indique que des dos d'âne ont été installés pour ralentir la circulation qui est limitée à 30 km/h, et qu'il devrait y avoir suffisamment d'espace pour que les cyclistes puissent passer en toute sécurité à droite, cela sera vérifié pour s'assurer que personne ne se blesse. À son souvenir, il y avait une pancarte ; le cas échéant, on s'assurera qu'il y en ait une.

M. Bouchard a donné une information complémentaire comme quoi la pancarte a été enlevée.

M. Spataro évoque un article paru dans les derniers jours au sujet de la démolition illégale du domaine de l'Estérel, mentionnant avoir écrit à la ministre à ce sujet. Il demande si l'Université pourrait envoyer un message clair à l'effet que le respect du patrimoine et de la loi obligeant à respecter ce patrimoine est important.

La présidente des délibérations explique que les seules propositions acceptables à ce point-ci de l'ordre du jour sont des résolutions d'usage. Elle explique la procédure prévue au règlement de l'Assemblée universitaire pour l'inscription d'un point à l'ordre du jour.

Mme Hedaraly présente une question au sujet des sites de partage de documents sur lesquels les étudiants pouvaient déposer des copies d'examen, des travaux, etc., évoqués à la séance du 6 décembre 2021. Le secrétaire général avait informé l'Assemblée qu'il y aurait des rencontres en janvier avec les secrétaires de faculté pour faire une opération de communication qui serait adaptée à chaque faculté pour sensibiliser le corps enseignant. Elle demande où en est cette opération de communication.

Le secrétaire général adjoint confirme que cela avait été discuté dans le cadre d'une réunion des secrétaires de faculté. Un suivi sera fait à ce sujet et l'information sera communiquée à l'Assemblée.

Mme Hedaraly demande s'il serait envisageable d'aviser le corps enseignant au cours de l'été pour qu'il soit prêt pour la rentrée.

Le secrétaire général adjoint indique que cela pourra être envisagé en vue de la réunion des secrétaires de faculté prévue dans les prochaines semaines.

AU-0638-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

La présidente des délibérations souligne que le Comité de l'ordre du jour a décidé de maintenir le point, sachant qu'il y aurait des changements aux consignes sanitaires.

M. Debia évoque plusieurs communications reçues par rapport aux nouvelles consignes touchant le port du masque. Il désire savoir ce qui doit être fait si une personne a des symptômes de COVID-19 : doit-elle quitter le campus ou mettre un masque ?

Le recteur indique que, selon sa compréhension, le Comité de coordination des mesures COVID-19 recommande aux personnes qui ressentent des symptômes de la COVID de quitter le campus, de s'isoler chez soi, et pour le déplacement sur le campus, le temps de retourner chez soi, de porter le masque.

M. Fallu demande s'il y aura des accommodements pour les personnes vulnérables (par exemple qui ont une maladie chronique, comorbidité, etc.) pour la session d'automne.

M. Courchesne indique que les accommodements seront de la nature de ceux qui ont été appliqués jusqu'à maintenant pour les personnes qui ont des conditions de santé particulières, ce qui n'exclut pas des discussions avec les directions pour des cas particuliers. Il n'envisage pas de modifications aux procédures.

AU-0638-8

ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION

2022-A0021-0638^e-694, 695

Le secrétaire général adjoint indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres au Comité de nomination ; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Monsieur Jacques Bélair
Professeur titulaire
Département de mathématiques et de statistique
Faculté des arts et des sciences

Madame Isabelle Daoust
Responsable de la gestion des études
Vice-décanat aux études supérieures
Faculté des sciences infirmières

Madame Françoise Guay
Chargée de cours
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Le secrétaire général adjoint informe que le mandat de M. Bélair comme membre de l'Assemblée universitaire n'ayant pas été renouvelé, sa candidature n'est plus éligible.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de nomination :

- Mme Isabelle Daoust, responsable de la gestion des études au Vice-décanat aux études supérieures de la Faculté des sciences infirmière, et Mme Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du Comité de nomination, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2026, mais ne dépassant pas son mandat comme membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0638-9

ÉLECTION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

2022-A0021-0638^e-696, 697

Le secrétaire général adjoint indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection, selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts, de deux membres à la Commission des études, soit un professeur ou une professeure et un chargé de cours ou une chargée de cours. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Monsieur David Lewis
Chargé de cours
Départements d'histoire et d'anthropologie et Centre d'études asiatiques
Faculté des arts et des sciences

Monsieur Jesús Vázquez-Abad
Professeur agrégé
Département de didactique
Faculté des sciences de l'éducation

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme à la Commission des études :

- M. Jesús Vázquez-Abad, professeur agrégé au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre professeur, pour un deuxième mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2026 ;
- M. David Lewis, chargé de cours au Départements d'histoire et d'anthropologie et au Centre d'études asiatiques de la Faculté des arts et des sciences, comme membre chargé de cours, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2026.

AU-0638-10 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE
MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2022-A0021-0638^e-698, 698 amendé, 699, 699 amendé

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2022-A0021-0638^e-698 amendé. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0638-10.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UNE OU D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT AUX AUTRES MEMBRES**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- Mme Chloé Leclerc, professeure agrégée à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre suppléant aux autres membres pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 20210.

AU-0638-10.2 **COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UNE OU D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT**

M. Courchesne informe qu'aucune candidature n'a été reçue pour ce poste. Un nouvel appel de candidatures sera fait ultérieurement.

AU-0638-10.3 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UNE OU UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

- M. Michel Janosz, professeur titulaire à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences et doyen de la Faculté de l'éducation permanente, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2026, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0638-10.4 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UNE OU D'UN PROFESSEUR, ET DE DEUX MEMBRES ÉTUDIANTS

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- Mme Lise Gauvin, professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, comme membre professeure, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2025 ;
- Mme Laura Ginoux, étudiante au doctorat en communication, au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2024 ;
- Mme Ann-Sophie Gironne, candidate à la maîtrise en sciences biomédicales au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2024.

AU-0638-10.5 COMITÉ DES RÈGLEMENTS : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements :

- Mme Josette Noël, professeure agrégée au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine et secrétaire de faculté, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2026.

AU-0638-10.6 COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL : NOMINATION DE TROIS MEMBRES

M. Courchesne porte à l'attention des membres que dans une version antérieure du rapport du Comité de nomination, le Comité recommandait, entre autres, la nomination de Mme Marie Lordkipanidzé au Comité du statut du corps professoral. Mme Marie Lordkipanidzé ayant informé le Comité de nomination qu'elle retirait sa candidature du Comité de la recherche et du Comité du statut du corps professoral, dans la version amendée de son rapport, le Comité recommande la nomination de M. Hervé Prince.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral :

- Mme Line Castonguay, chargée de cours à l'École de design de la Faculté de l'aménagement, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2026 ;
- M. Hervé Agbodjan Prince, professeur agrégé à la Faculté de droit, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2026 ;
- Mme Christina Zarowsky, professeure titulaire au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2026.

AU-0638-10.7 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE ÉLU DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire :

- Mme Isabelle Daoust, responsable de la gestion des études au Vice-décanat aux cycles supérieurs de la Faculté des sciences infirmières, comme membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2026.

AU-0638-10.8 COMITÉ DE LA PLANIFICATION : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification :

- Mme Elvire Vaucher, professeure titulaire à l'École d'optométrie, comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2022 et échéant le 31 mai 2026.

M. Lewis, qui est membre de ce comité, observe que le Comité ne s'est pas réuni depuis deux ans.

La présidente des délibérations indique que le commentaire est hors d'ordre ; elle l'invite à présenter sa question au point 13 de l'ordre du jour portant sur les rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire.

La présidente des délibérations note que pour ce qui est des points 8 et 9, elle a omis de demander si des personnes avaient des commentaires ou demandaient le vote ; elle demande à l'Assemblée la permission que cela soit inclus dans le rapport. Si tel est le cas, elle invite les membres à faire leur commentaire maintenant et ceux-ci seront inclus rétroactivement dans le procès-verbal.

AU-0638-11 **RAPPORT DE LA MISSION DU RECTEUR SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN CONTEXTE UNIVERSITAIRE**

2022-A0021-0638^e-705

La vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Mme Amiraux, remercie l'équipe du bureau du recteur pour l'accompagnement dans le suivi de l'avancement des recommandations. Elle passe ensuite en revue l'état d'avancement des suivis aux 12 recommandations de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire, apparaissant au document 2022-A0021-0638^e-705. Elle mentionne que les documents afférents à la Mission du recteur, notamment l'Énoncé de principes et les recommandations, peuvent être consultés sur le site Web de l'Université dans la section *Liberté d'expression en contexte universitaire*.

M. Saul exprime son appréciation du rapport et des efforts de Mme Amiraux pour la liberté d'expression. Il observe que ce qui a été présenté est surtout d'ordre administratif et réglementaire, ce qui est nécessaire au plan institutionnel, mais, à son avis, il manque l'aspect pédagogique qui lui semble indispensable pour expliquer ce qu'est la liberté d'expression en contexte universitaire parce que ces concepts ne sont pas bien compris de la population ainsi que de la communauté universitaire. L'Université doit aller au-devant des problèmes, par exemple par un effort continu de pédagogie pour expliquer ce qu'implique la liberté d'expression universitaire et le fait que des points de vue qui, par exemple, sont contraires au point de vue général ne sont pas forcément des points de vue condamnables. Il réitère la proposition qu'il a faite à la Mission à cet égard.

M. Fallu dit avoir eu peine à suivre le rapport présenté. Il demande si l'on peut numéroter les recommandations en indiquant celles qui sont terminées et celles en cours.

Mme Matte-Landry indique que la FAÉCUM salue l'inclusion des enjeux de discrimination et de racisme au Bureau du respect de la personne. On souhaite davantage d'information par rapport à la recommandation concernant le règlement visant à interdire la cyberintimidation.

M. George observe que le document met, avec raison, l'accent sur l'autonomie que doit avoir l'Université, cependant il note que le mot *imputable* n'apparaît nulle part dans le document. Il demande s'il comprend bien que l'imputabilité n'est pas une valeur présente, une exigence reconnue dans le document.

En réponse aux questions, Mme Amiraux explique que ce que décrit M. Saul croise plusieurs des recommandations. Un ensemble de modules, dont un sur la liberté d'expression, seront dispensés à la communauté, en priorité aux étudiants qui ne sont pas encore sur les campus et qui y seront à partir de la prochaine rentrée. Concernant les remarques à l'effet que les concepts sont mal connus, elle mentionne que l'on travaille avec le BCRP pour la mise en place sur le site Web d'un « questions-réponses ». D'autre part, il y a un travail d'aiguillage fait par les facultés, en étroite collaboration avec le Bureau du respect de la personne. Elle convient qu'il y a un travail d'éducation à faire, mais il y aura toujours des situations qui risquent de se produire qui montreront que l'éducation reste à faire, donc il s'agit d'une campagne à long terme. En réponse à M. Fallu, elle fera suivre pour dépôt à l'Assemblée un tableau qui

synthétise les suivis pour chacune des recommandations. Sur la question sur la cyberintimidation, qui touche la recommandation 9, pour ce qui est d'un texte normatif spécifique, cela n'a pas été fait, mais sera fait. Ce qui a été fait est de s'assurer que la mention des réseaux sociaux dans l'ensemble des règlements qui concernent les activités universitaires touchant à la Mission a été soit validée, soit ajoutée. Enfin, elle confirme à M George que l'imputabilité est un terme absent du document.

M. George s'étonne que l'on réclame notre autonomie, mais que l'on ne se reconnaisse pas d'obligation de justifications, considérant que l'Université est financée en grande partie par des fonds publics.

M. Nadeau dit être étonné de la suggestion faite par M. Saul. La liberté académique dans un contexte universitaire peut être redéfinie et peut faire l'objet de débat. À son avis, cela fait partie de la liberté académique. Il faut faire attention de ne pas tomber dans une vision dogmatique de cette liberté académique.

En réponse à M. Nadeau, Mme Amiraux rassure que l'on avait conscience, dans le cadre des travaux de la Mission, que tout cela était sujet à contextualisation et qu'il n'est pas question de déterminer une liste de choses qu'il serait permis ou non de faire. Elle a plutôt entendu l'invitation de M. Saul comme une réflexion à avoir sur la pédagogie et sur la façon dont certains collègues souhaiteraient être accompagnés dans leur classe.

En réponse à la question de M. George, le recteur indique qu'il faut préciser ce que l'on entend par l'autonomie universitaire. Les universités sont des espaces institutionnels assujettis à la réglementation qui touche l'ensemble des institutions publiques et parapubliques. Les universités réclament leur autonomie dans la gouvernance académique par rapport aux influences qui pourraient être exercées par des agents extérieurs, y compris par l'État, comme condition de la liberté académique et de la liberté d'expression universitaire. À cet égard, dans bien des cas l'autonomie vient avec des obligations de reddition de comptes. Les universités au Québec sont assujetties à des obligations de reddition de comptes exhaustives, interminables et approfondies qui engagent plusieurs membres de la communauté universitaire à temps plein. Pour sa part, il ne croit pas qu'il y a de risque que les universités, en réclamant leur autonomie de leur gouvernance académique, essaient de se placer dans un cadre où elles n'ont aucune obligation de reddition de comptes ni imputabilité.

M. Saul rassure M. Nadeau qu'il n'avait aucune volonté de dogmatisme. Le but de son intervention était de dire que ce n'est pas parce que quelqu'un est en désaccord qu'il y a quelqu'un de coupable.

M. George se dit heureux de la réponse nuancée du recteur. Il croit que l'on aurait intérêt à intégrer ses propos dans le document.

La présidente des délibérations fait remarquer qu'il s'agit d'un document qui a déjà été adopté à l'unanimité par l'Assemblée universitaire en juin 2021, et non d'un document pour amendement.

AU-0638-12 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

2022-A0021-0638^e-702, 703

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable, Mme Ann-Isabelle Cojocar, et le directeur de l'Unité du développement durable, M. Ronald Jean-Gilles, présentent le plan d'action 2021-2023 en matière de développement durable intitulé *Transition vers des campus durables* à l'aide d'une présentation électronique (document 2022-A0021-0638^e-702). Les membres ont également reçu une version plus détaillée de ce plan d'action (document 2022-A0021-0638^e-703). La transition vers des campus durables est une approche de mise à niveau qui permettra à l'UdeM de produire un diagnostic précis de sa situation en développement durable ; l'objectif de ce plan est de mettre à niveau les processus afin d'établir des niveaux de référence pour aller plus loin.

Mme Laplante est d'avis que les actions proposées pour réduire les déplacements professionnels des professeurs et des membres de l'administration, dans le cadre de l'action 7 *réduire l'empreinte carbone des déplacements professionnels*, sont insuffisantes. Elle souligne que les voyages sont responsables d'importantes émissions de GES, rappelant une enquête publiée en 2019 qui a démontré que les professeurs à l'UdeM parcouraient en moyenne 3000 km par année, avant la pandémie, et que l'on a également appris pendant la pandémie que plusieurs réunions (soutenance de thèse, communication) pouvaient être faites efficacement à distance. Elle demande si l'Université comptait se doter d'un programme de compensation des émissions des GES pour les déplacements des membres de sa communauté, comme d'autres universités, et d'une politique qui permettrait d'instaurer des changements dans le nombre de déplacements et de déterminer le transport à utiliser en fonction de certains critères, par exemple la durée du transport, la source d'énergie requise, etc., pour des déplacements qui favorisent la réduction des émissions de GES.

M. Bouchard félicite l'équipe pour ce rapport qui permettra de voir comment s'améliorer. Il suggère d'ajouter les facultés et les directions facultaires, en tant qu'intervenants en ce qui a trait au développement académique, qui avait été discuté durant la consultation et qui n'est pas reflété dans le plan final.

M. Lewis note que les chargés de cours ne sont pas mentionnés dans les deux documents sous la section « un processus participatif » ; il demande qu'ils y soient rajoutés. En ce qui concerne les déplacements, il se dit déçu de voir que le plan ne comporte pas de gestes concrets par rapport aux déplacements quotidiens sur le campus, qui sont très nombreux.

Référant au thème 3 (document 703, page 8), Mme Royle se dit inquiète de l'utilisation du terme « mesure d'intensité carbone » qui pourrait être une solution de contournement pour éviter la réduction des émissions. Elle suggère que l'Université se dote de cibles de réduction absolues, donc qu'elle se donne des cibles réelles plutôt que des cibles relatives.

Mme Matte-Landry mentionne que la FAÉCUM salue le fait que l'Université a complété son bilan carbone pour les scopes 1 et 2 et le fait qu'elle compte inclure le scope 3 qui comporte beaucoup d'émissions de GES. Elle souligne également l'importance pour la communauté étudiante d'avoir accès à des installations de compostage ; on apprécie donc que l'on parle de déploiement de collectes dans le thème 4, mais il faudra s'assurer que cette mesure soit déployée sur tous les campus et pas seulement au campus MIL. La FAÉCUM veut également souligner la présence d'indicateurs clairs et chiffrés dans la présentation.

M. Lippé se dit d'accord que les déplacements posent un problème pour l'environnement et que l'on doit agir, mais soumet que si l'on voulait vraiment agir en ce sens, à la limite, on n'aurait pas d'université en présentiel. Pour ce qui est d'encadrer les déplacements professionnels, comment va-t-on faire pour évaluer ce qui est pertinent ou pas, considérant qu'il peut y avoir une valeur ajoutée à une rencontre en présentiel ?

En réponse aux questions présentées, Mme Cojocarú précise d'abord que les déplacements professionnels concernent surtout les déplacements, souvent en avion, par les professeurs ; il y a peu de déplacements en avion par les membres de l'administration. L'objectif est de les mesurer pour évaluer leur progression en visant leur réduction. Le plan d'action touche presque tous les types d'activités de l'Université qui sont sujets à émettre des GES, incluant les déplacements professionnels et les déplacements pendulaires quotidiens. On vise à former les gens au moyen d'un outil d'aide à la décision en matière de choix de déplacement et de mode de transport. À la lumière d'études faites dans plusieurs universités, on ne préconise pas d'empêcher les professeurs de voyager parce qu'il y a une valeur ajoutée à rencontrer les gens en personne. La décision en cette matière sera laissée au jugement des personnes. De plus, un outil pour mesurer les émissions de GES générées selon le type de déplacement a été mis en place et est disponible sur le site de l'Unité du développement durable. Par ailleurs, elle prend note du commentaire de M. Bouchard pour inclure les facultés. Pour ce qui est d'un programme de compensation des émissions des GES, Mme Cojocarú, indique que l'Université ne favorise pas le rachat de crédits carbone, mais plutôt la réduction des gestes à la source. En réponse à la question de M. Lewis, on favorise

les déplacements à vélo, des mesures ont été incluses dans le plan d'aménagement extérieur du campus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments, par exemple des douches, des supports à vélos, etc. Concernant le déploiement du compost, elle confirme que l'objectif est de l'étendre aux autres campus et d'avoir des indicateurs chiffrés afin de se donner une ligne de départ pour pouvoir mesurer par la suite, rappelant que beaucoup d'actions étaient mises en œuvre, mais n'étaient pas mesurées.

En réponse à la question de Mme Royle au sujet des cibles absolues, M. Filteau rappelle deux mesures mises de l'avant par le Fonds de dotation : d'une part, l'établissement de cibles de réduction de l'empreinte carbone de 20 % en 2025 et de 35 % en 2030 ; et d'autre part, comme mentionné par le recteur lors de la séance précédente, une proposition sera soumise au Comité exécutif pour sortir entièrement nos investissements au Fonds de dotation des actions cotées en bourse pour le secteur des énergies fossiles. Par ailleurs, l'objectif de la carboneutralité en 2040 sera réalisé par des actions campus, et non par des achats de crédits carbone, notamment par le remplacement de la chaufferie qui est au gaz naturel par des équipements électriques.

M. Bélanger dit apprécier la démarche, mais déplore la lenteur administrative de l'UdeM, surtout face à l'urgence climatique. Il note que pour plusieurs des aspects présentés, on prévoit un an pour identifier des cibles. Il espère que l'on pourra devancer certaines des réflexions soulevées dans le rapport afin de répondre plus rapidement aux besoins de la planète. Il demande quelles ressources humaines et financières seront données à l'Unité de développement durable et aux autres partenaires, sous quelle forme, et comment on peut s'assurer de l'atteinte des cibles.

Mme Cojocarú explique que la mise en place d'un tel plan d'action nécessite l'embauche et la pérennisation de ressources humaines au sein de plusieurs services, entre autres la direction des immeubles et la direction des approvisionnements. La pandémie a ralenti les efforts, par exemple pour ce qui est du déploiement du plan pour le compost, parce qu'il n'y avait pas assez de monde sur le campus. La planification du plan d'action prévoit des investissements qui varient dans le temps et un échéancier pour chacune des actions.

M. Filteau précise que ce ne sont pas toutes les actions qui demandent un apport financier additionnel, par exemple pour ce qui est de l'intégration du développement durable dans l'enseignement. Mais d'autres mesures requièrent des sommes importantes, comme la chaufferie. Par ailleurs, des postes seront créés dans certaines unités, par exemple à la DI, des sommes ont été prévues au budget à cet effet.

Mme Daoust exprime une réserve concernant l'action touchant la création d'un programme de bénévolat pour les employés, sous le thème 9 *stimuler l'engagement social en prêchant par l'exemple*. Elle mentionne que plusieurs cadres et professionnels ont mis en place dans leur unité des actions, ont démarré des projets dans une vision de bénévolat, mais en s'attendant à ce que cela soit repris en charge par l'administration. De plus, avec la pandémie, beaucoup de choses ont été ralenties et l'effort de refaire ces exercices semble moins intéressant. Elle note par ailleurs que certaines universités montréalaises ont fait un certain investissement au niveau du développement durable. Bref, le bénévolat peut participer à cet effort du développement durable, mais les gens s'essouffent à faire ce genre d'initiative et à ne pas se sentir accompagnés.

M. Lewis dit partager le commentaire de M. Bélanger sur la lenteur administrative. Sur la réponse à sa question sur les déplacements quotidiens, il est d'avis que ça prend plus que des installations pour le vélo pour desservir tous les étudiants et les employés qui se déplacent quotidiennement sur le campus. Enfin, il demande si un rapport sera fait de manière périodique à l'Assemblée universitaire et, le cas échéant, à quelle fréquence.

Mme Laplante dit partager le commentaire de M. Bélanger quant à l'urgence d'agir dans le contexte climatique. Elle est d'avis qu'il est nécessaire d'avoir des cibles de réduction pour les déplacements et une politique avec des lignes directrices comportant des éléments plus contraignants pour amener des changements de la part des professeurs.

En réponse au commentaire de Mme Daoust, Mme Cojocarú précise que l'engagement social n'a pas pour but d'encourager les groupes d'employés à se substituer à d'autres groupes d'employés dont c'est le travail. Concernant la présentation d'un rapport périodique, l'Unité de développement durable doit faire rapport au Comité de l'immobilier trois fois par année ; pour l'Assemblée universitaire, ce serait une fois par année. Elle souligne qu'il y a d'autres initiatives que l'installation de supports à vélos qui ont été mises en place, dont certaines avant la pandémie, comme le système de covoiturage, qui ne sont pas toutes détaillées dans les documents déposés. En réponse à Mme Laplante, Mme Cojocarú indique que, suivant les discussions dans le cadre des groupes de travail, on ne s'est pas positionné en faveur d'une politique, mais plutôt de lignes directrices à l'endroit des voyageurs. Cependant, elle dit comprendre la préoccupation exprimée.

AU-0638-13 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2022-A0021-0638^e-701, 704

Le secrétaire général adjoint mentionne que deux rapports écrits ont été déposés, soit celui du Comité de la recherche et celui du Comité du budget de l'Assemblée universitaire. Par ailleurs, la présidente du Comité des différends, Mme Anne-Marie Boisvert, a fait part qu'actuellement le Comité des différends n'est saisi d'aucun différend ; d'autre part, le président du Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS), M. Dubois, informe qu'il n'y a pas eu de développement depuis le dernier rapport présenté à l'Assemblée. Enfin, les autres comités ne se sont pas réunis depuis leur dernier rapport.

M. Simonet, qui est membre du CAPS, mentionne que plusieurs des membres de ce comité ont participé au colloque de la planification stratégique tenu récemment.

M. Lewis, qui est à la fois membre du CAPS et du Comité de la planification (COPLAN), demande au président du Comité de la planification, M. Gaudreault-DesBiens, ce qui différencie les deux comités et si des projets sont prévus pour le COPLAN.

M. Gaudreault-DesBiens indique qu'il y a un recoupement entre le mandat de ces deux comités, pour les deux premiers volets, avec pour différence que le CAPS fait rapport à l'Assemblée universitaire à plusieurs reprises pendant l'année, alors que le COPLAN ne fait qu'un rapport annuel. Sachant qu'il n'y a actuellement pas d'autre projet qui relèverait du mandat du Comité de la planification qui n'est pas déjà traité par le CAPS, les activités sont pour l'instant suspendues. Le troisième volet du mandat du COPLAN est d'étudier tout projet concernant la création, la fusion ou la suppression de facultés, écoles, départements, etc., or il n'y a rien à l'horizon à ce sujet.

Le président du CAPS, M. Dubois, ajoute qu'il n'a pas eu l'occasion de participer au colloque de la planification stratégique parce qu'il avait un enseignement intensif la même journée. Il informe que le CAPS tiendra une rencontre prochainement et qu'un rapport détaillé sera fait à la prochaine année académique.

En réponse à une question, M. Gaudreault-DesBiens confirme que la captation vidéo des deux principaux ateliers du colloque de la planification stratégique est disponible sur le site de la planification stratégique.

AU-0638-14 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 12 septembre 2022, à 14 heures.

Le doyen de la FAS, M. Bouchard, indique qu'il aurait souhaité proposer, au point varia, une résolution de remerciements à Mme Louise Béliveau, à l'occasion de la fin son mandat comme vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, de la part de l'Assemblée universitaire, pour son travail au cours des douze dernières années.

La présidente des délibérations signale qu'il aurait dû présenter sa demande au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

M. Fallu fait un point d'ordre, suggérant qu'une proposition de modification de l'ordre du jour peut être demandée en cours d'assemblée si les deux tiers des membres sont d'accord.

La présidente des délibérations se dit d'accord.

M. Fallu propose l'ajout d'un point varia. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité.

AU-0638-15 **VARIA**

AU-0638-15.1 **MOTION DE REMERCIEMENTS À LA VICE-RECTRICE LOUISE BÉLIVEAU**

M. Bouchard propose une résolution de félicitations et de remerciements à l'endroit de Mme Louise Béliveau, à l'occasion de la fin de son mandat comme vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, pour l'ensemble de son engagement et la qualité de son travail à titre de vice-rectrice au cours de douze dernières années. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité. L'Assemblée universitaire exprime ses remerciements en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de félicitations et de remerciements à l'endroit de Mme Louise Béliveau, qui termine son mandat de vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, pour l'ensemble de son engagement et la qualité de son travail à titre de vice-rectrice au cours de douze dernières années.

AU-0638-16 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 37.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 12 septembre 2022, délibération AU-0639-2